

2024-04-11-N06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 7.1.1.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,

PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,

QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,

TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024.

Le Maire présente le budget primitif de la commune de l'année 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 3 contre (Bienaimé Régis, Vidal Sylvie, Quintus Cécile (procuration à Vidal Sylvie)),

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N06-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune, selon la balance comptable suivante :

| SECTION | RECETTES | DEPENSES |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement | 4 644 086.19 | 2 969 680.19 |
| Fonctionnement | 4 791 758.17 | 4 791 758.17 |
| Cumul | 9 435 844.36 | 7 761 438.36 |

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
086216601088-20240411-2024-04-11-N06-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024